République Française
MAIRIE DE SAINT-FLOXEL

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 31 AOUT 2026 A 20 HEURES 30 MINUTES

L'an deux mille vingt-six,
le trente et un du mois d'août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
M. Joël GUILBERT, Mme Isabelle LEMIERE, Mme Christelle LECARPENTIER, M. Loïc LETOUTEN, Mme Floriane FEREY, M. Mikael GUESDON, M. Antoine LEFEVRE, Mme Amélie LEPLEY, M. Adrien BELLOT, Mme Sabrina OSMONT

Absences excusés : M. Denis FORTIN pouvoir M. Loïc LETOUTEN

Secrétaire de séance : Mme Sabrina OSMONT

Approbation du procès-verbal du 09/06/2026.
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

D2026 025 : Décision budgétaire modificative n°1.

En dépenses d'investissement, il avait été inscrit les prévisions suivantes :
c/458125 = 7500 euros
c/458124 = 10400 euros
Or, sur le flux budgétaire, les crédits ont été inscrits comme suit :
Dépenses d'investissement :
c/45810 = 17 900 euros
Le niveau de contrôle s'effectuant au niveau de l'article budgétaire, il n'est donc pas possible de payer à un compte différent.
Par ailleurs, lorsque l'opération est terminée, les comptes ayant les mêmes numéros d'opérations doivent pouvoir se solder.
Ainsi vous devez procéder à un virement de crédits comme suit :
c/45810 = -17900 euros
c/458125 = +7500 euros
c/ 458124 = +10 400 euros
Ainsi lorsque la délégation EPU sera terminée, les comptes 458124 (en dépenses) et 458224 (en recettes) seront équivalents et pourront être apurés.
Ainsi lorsque la délégation Bâtiment historique sera terminée, les comptes 458125 (en dépenses) et 458225 (en recettes) seront équivalents et pourront être apurés.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

D2026 026 : Délibération désignation d'un délégué à la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-33,
Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
DECIDE :
De désigner à la CLECT : M. Joël GUILBERT

D2026 027 : Délibération opposition au projet de prolongation et d'extension du site de stockage de déchets non dangereux (isdnd) de l'écopole du Ham par SPEN-VEOLIA

Le Conseil municipal de SAINT-FLOXEL,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de Normandie ;
Vu le projet présenté par la société SPEN-Veolia visant à prolonger l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de l'Écopole du Ham ;
Considérant que le site du Ham est actuellement autorisé à recevoir jusqu'à 150 000 tonnes de déchets par an et que sa capacité maximale sera atteinte à l'horizon 2028 ;
Considérant que l'arrêté préfectoral en vigueur autorise déjà le rehaussement des casiers 1 et 2 et que le projet désormais envisagé prévoit un rehaussement généralisé de l'ensemble des casiers de 1,50 à 2 mètres, permettant une capacité supplémentaire d'environ 900 000 tonnes ;
Considérant que lors des précédents échanges avec les collectivités, la prolongation de l'exploitation était présentée comme une solution strictement transitoire dans l'attente de la mise en service d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) construite par les 8 intercommunalités de la Manche et 2 de l'Orne, désormais envisagée au premier trimestre 2033 à Cavigny ;
Considérant que le projet actuellement présenté conduirait à prolonger l'exploitation du site jusqu'en 2038, soit bien au-delà de la période de transition initialement annoncée ;
Considérant que cette prolongation ferait perdurer pendant de nombreuses années les nuisances déjà subies par les habitants, notamment :

- les nuisances olfactives ;
- l'augmentation du trafic de poids lourds
- la prolifération des goélands ;
- les impacts sur le cadre de vie, la santé des riverains et l'environnement ;

Considérant que les engagements pris par l'exploitant au cours des dernières années n'ont pas permis de faire disparaître ces nuisances et que les améliorations techniques aujourd'hui annoncées auraient pu être mises en oeuvre sans attendre le projet de prolongation ;
Considérant que les réunions du comité de dialogue ont mis en évidence une forte opposition des élus locaux, des associations et des riverains au projet présenté ainsi que la nécessité d'étudier des scénarios alternatifs limitant la durée de prolongation ; que la date du comité de dialogue n°2 du 3 septembre 2026 est inadaptée et soit reportée au 16 septembre 2026 ;
Considérant que lors de la réunion organisée en Préfecture le 10 juin 2026 réunissant l'État, la Région Normandie, les EPCI, le Département ainsi que les principaux opérateurs de traitement des déchets, il a été rappelé que :

- les tonnages de déchets ménagers résiduels sont en diminution ;
- la Région réalisera d'ici la fin de l'année 2026 une étude visant à identifier des solutions pour le traitement des déchets entre 2028 et 2033, sans extension des capacités de stockage existantes, sur des sites déjà existants en Normandie soit en UVE ou Centre d'enfouissement et sans incidence financière pour les usagers ;

Considérant qu'une extension importante des capacités d'enfouissement serait susceptible de fragiliser l'équilibre économique du futur projet d'UVE de Cavigny, équipement structurant pour le territoire ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Affirme son opposition au projet de prolongation et d'extension du site de stockage de déchets non dangereux de l'Écopole du Ham.

Préparation du Repas des Aînés

Sont invités : 138 aînés (âgés de 62 ans minimum avec conjoint).
Le prévisionnel est de 153 personnes au total (comprenant, en plus des aînés, l'ensemble du conseil municipal ainsi que les serveurs).
Choix du repas.
Déroulement de la journée : à 11 heures, il y aura un temps de prière suivi d'une remise de germe sur le monument puis du repas à la salle des fêtes.

Communications diverses

- Les travaux de terrassement pour la zone humide à Vaudiville sous maîtrise d'œuvre du Cotentin vont débuter le 07 septembre prochain. Pour rappel, ces travaux sont réalisés afin d'éviter les inondations dans ce secteur, de contribuer aux réserves d'eau et utile pour le développement de la biodiversité.

- M. le Maire nous indique qu'un registre est disponible à la mairie pour les personnes souhaitant y déposer des questions et/ou des observations concernant le PLUI.

- La journée des bénévoles se déroulera le 12 septembre prochain. Pour le moment, 16 personnes sont inscrites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Joël GUILBERT, le Maire

Mairie de St FLOXEL (Manche)

Sabrina OSMONT, la secrétaire.